



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels administratifs
techniques, sociaux et de santé**

Bureau

DPATSS 1

Affaire suivie par :

Christine Bataille

Tél : 01 44 62 44 54

Mél : christine.bataille@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

**Le recteur de l'académie de Paris,
recteur de la région académique d'Île-de-France,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 modifié, portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmier de catégorie A des administrations de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1 : Les Infirmiers de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale dont les noms suivent sont inscrits, au choix, sur le tableau d'avancement pour le grade d'Infirmier de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, pour l'année 2021 :

Nom – Prénom	Affectation actuelle
LACAZE CAMILLE	SIUMPS UNIVERSITE PARIS 5
LAMI Salima	LGT SOPHIE GERMAIN
LAMY Stéphanie	LGT ROGER VERLOMME
GONZALEZ Paula	CLG DE STAEL
TOGNON Leman Jeanne	CLG PIERRE-JEAN DE BERANGER

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 30 juin 2021

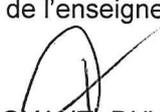
Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,

Recteur de l'académie de Paris,

Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,

Et par délégation,

La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire


Sandrine DEPOYANT- DUVAUX